Le Numéro 15 CENTIMES
BUREAUX ET RÉDACTION : Roubaix, Grande-Rue, 71 — Tourcoing, rue Carnot, 33
Abonnem. 3 m. 6 mois 1 an
Belgique, Nord et Indochine 17.00 32.00 45.00
France ... 13.00 24.00 46.00
Union poste 16.00 31.00 62.00

"SE SOUVENIR, C'EST SERVIR"

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX

MERCREDI 12 MAI 1920

Les ANNONCES et les ABONNEMENTS sont reçus 71, Grande-Rue, Roubaix — 33, rue Carnot, Tourcoing

Une information judiciaire contre la C.G.T. - Deux délégués de la C.G.T. arrêtés à Lille

L'AGITATION RÉVOLUTIONNAIRE

LE GOUVERNEMENT PREND DES MESURES

Une information judiciaire contre la C. G. T.

UNE DÉCLARATION DE M. MILLERAND

LES ARRESTATIONS A PARIS ET A LILLE

Une information contre la Confédération générale du Travail

Paris, 11 mai. — Au cours du Conseil des Ministres, tenu ce matin, le Garde des Sceaux a été invité à ouvrir une information contre la Confédération Générale du Travail (C. G. T.), aux fins de dissolution, pour infraction aux articles 3, 5 et 9 de la loi du 21 mars 1884 qui donne pour objet exclusif, aux syndicats et unions syndicales professionnelles l'étude et la défense de leurs intérêts économiques.

Déclaration de M. Millerand sur la dissolution de la C. G. T.

Paris, 11 mai. — A l'issue du Conseil des ministres, M. Millerand a reçu les représentants de la presse et leur a expliqué en ces termes les mesures qui viennent d'être prises à l'égard de la C. G. T. :

LES RAISONS DES POURSUITES

Nous ne poursuivons pas, dit-il, la C.G.T. parce qu'elle a omis de remplir certaines formalités de la loi de 1884. **Les Unions et Syndicats qui se trouvent dans un cas analogue peuvent donc être tout à fait rassurés.**

LES DERNIERES GREVES

Ce n'est pas l'application stricte et formaliste de la loi de 1884 qui a dicté notre mesure; nous ne voulons pas à la C.G.T. un procès dont naît un esprit de vexation ou de tracasserie; notre but est tout autre: personne ne pourra d'ailleurs s'y méprendre: la C.G.T. est un organisme tel qu'il est prévu par la loi pour et doit rendre les plus grands services. A une condition toutefois, c'est que comme tout organisme du même genre, elle se tienne dans les limites de l'objet pour lequel la loi lui a donné la permission de naître, c'est-à-dire la défense des intérêts économiques professionnels et corporatifs; or, depuis un certain nombre de jours, sous couleur remonter plus haut, une nouvelle grève des ouvriers du rail a éclaté qui n'est déclenchée par aucune revendication corporative de l'ordre même des intérêts. La C.G.T. a étendu cette grève aux trois nouvelles grèves, celle des mineurs, des dockers et des marins du Havre. Cette grève n'ayant pas produit le résultat escompté dès l'arrêté d'interdire, il y a quarante-cinq heures, la C.G.T. commandait d'autres grèves et, hier soir, d'autres encore.

L'ARRET DU TRAVAIL

Ainsi, cette union des syndicats a pris pour objet de son action depuis un certain nombre de jours, d'arrêter le travail dans des conditions considérables dont l'acuité est particulièrement nécessaire à la vie économique du pays; elle le fait au moment où la France a un besoin vital de travailler et de produire. Il n'a pas dépendu de la C.G.T. que le travail ne fût complètement arrêté dans toutes les corporations auxquelles elle a cet ordre donné successivement.

UN BUT POLITIQUE

Quels motifs ont dicté sa conduite? Ce n'est pas pour sauvegarder ses intérêts professionnels. La C.G.T. reconnaît elle-même un but politique pour obtenir une réforme et le triomphe de ses revendications. **Elle a troublé profondément la vie politique du pays; ses habitudes, ses besoins, ce n'est pas pour cela que la loi de 1884 a été faite. Le Gouvernement ne songe ni de près ni de loin à porter une atteinte quelconque au droit syndical.**

Je suis convaincu de la nécessité de l'organisation ouvrière, mais cette organisation ouvrière doit se faire dans la loi et sous le respect de la loi, car rien ne compromet davantage le syndicat que les excès auxquels la C.G.T. nous fait assister depuis un jour. La C.G.T. violant en cela la volonté de l'immense majorité de ses adhérents, veut se mettre au-dessus de la loi républicaine; elle n'en a pas plus le droit qu'aucune autre association de ce pays.

L'OBEISSANCE AUX LOIS

Le gouvernement est d'ailleurs fermement décidé à appliquer le programme social qu'il a indiqué aux ouvriers. Le Gouvernement ne permettrait pas qu'on touche aux lois sociales déjà obtenues. Il tient à en assurer le respect dans son esprit comme dans sa lettre. Il tient à faire respecter la loi de 8 heures, mais il entend encore poursuivre, d'accord avec le Parlement, le vote des lois d'organisation sociale qu'il a mis sur le chantier ou qui vont être déposées devant la Chambre. Il ne peut donc y avoir aucune équivoque, ni confusion sur le but et la portée de la mesure que le Gouvernement vient de prendre: elle signifie uniquement que la République implique l'obéissance à toutes les lois.

Les poursuites contre la C.G.T.

UNE INFORMATION CONTRE MM. JOUHAUX, DUMOULIN, LAURENT, LAPIERRE et CALVEYRHAC

Paris, 11 mai. — A la suite d'une conférence tenue au ministère de la Justice, entre le Garde des Sceaux, M. Lescouvé, procureur général et Scherdlin, procureur de la République, il a été décidé qu'une information judiciaire, précédant des poursuites devant le tribunal correctionnel, serait ouverte contre les membres du bureau confédéral de la C. G. T., MM. Jouhaux, Dumoulin, Laurent, Lapierre et Calveyrhac, le premier secrétaire général de la C. G. T., et les autres secrétaires adjoints et trésoriers.

Ils sont inculpés d'infraction aux articles 3, 5, 4, 5, et 9 de la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels et les unions de syndicats; ils encourent une peine de 16 à 200 francs d'amende. **Le ministère public demandera au tribunal correctionnel la dissolution de la C. G. T.**

M. Jousselin, juge d'instruction, a été chargé de cette nouvelle information contre les syndicalistes. Il interrogera ceux-ci très prochainement.

UNE PERQUISITION A LA C. G. T.

Paris, 11 mai. — Muni d'un mandat de perquisition de M. Jousselin, juge d'instruction, M. Faralicq, commissaire de police judiciaire, s'est rendu au siège de la C. G. T., 241, rue La Fayette, et a opéré la saisie de documents.

D'autres perquisitions ont été pratiquées chez des militants syndicalistes.

L'arrestation du directeur du *Soviet* à Paris

Paris, 11 mai. — Sur mandat de M. Jousselin, juge d'instruction, M. Faralicq, commissaire de police, a procédé ce matin à l'arrestation de M. Marius Hanot, 35 ans, directeur du journal « Le Soviet ».

Hanot est inculpé de complot contre la sûreté intérieure de l'Etat, de propagande et de menées anarchistes.

A la suite de son arrestation, une perquisition a été opérée à son domicile, 60, rue de la Colonie. Divers documents ont été saisis.

UNE ARRESTATION A DRANCY

Sur mandat de M. Chazel, juge d'instruction, M. Faralicq a arrêté, à Drancy, le nommé René-François Sourzacb, employé au chemin de fer de ceinture. Sourzacb est inculpé d'entraves à la liberté du travail.

Un attentat à Versailles

Versailles, 11 mai. — Des individus qu'on suppose être des grévistes, ont, à l'aide de la dynamite, fait sauter les bureaux de la Société des Vitrages de Versailles, au 6, rue Le Nôtre.

Les Grèves

La situation mardi matin

METROS ET TRAMWAYS CIRCULENT A PARIS

Paris, 11 mai. — Bien que l'ordre de grève lancé cette nuit, fît attendre les électriciens, il ne semble pas que la distribution de l'énergie électrique en soit considérablement affectée et que le chômage de cette nouvelle corporation donne plus de mouvement aux transports en commun l'élan qu'en paralysant actuellement les dirigeants de la C. G. T.

Dès 5 h. 30, en effet, heure habituelle, les trains commencaient à circuler sur les diverses lignes du Métro et du Nord-Sud.

D'une enquête sommaire menée dans quelques stations, il résulte que quelques défections se sont produites dans le personnel de ces deux administrations, mais les manquants sont immédiatement remplacés par des auxiliaires et des coloniaux.

A partir de 6 h. 30, on voit également circuler sur les principales lignes les tramways à traction électrique.

La circulation des omnibus paraît être assurée dans les mêmes conditions qu'hier, du moins les voitures qui commencé à circuler à l'heure normale. Comme hier, on ne voit dans les rues que quelques très rares taxis.

La grève des électriciens se limite pour l'instant à la région parisienne

Paris, 11 mai. — La C. G. T. a décidé la grève immédiate des électriciens. La grève, qui est actuellement limitée à la région parisienne, serait étendue à la province dans les 48 heures.

Dans les différents secteurs et usines, des dispositions ont été prises en vue d'assurer la continuation du fonctionnement des industries et de tous les services publics.

Le syndicat des producteurs et des distributeurs d'énergie électrique de la Seine a adressé à ses adhérents une appel invitant à chômer à partir de minuit hier soir. Cependant l'arrêt a eu de l'électricité sans interruption.

Le personnel du Métro et du Nord-Sud

La Fédération des transports en commun et en surface et le personnel du Métro et du Nord-Sud ont voté un ordre du jour réclamant la grève.

La nationalisation des mines

UNE INTERPELLATION DE M. DURAFOUR

Paris, 11 mai. — M. Durafour, député de la Loire, auteur du projet de loi sur la nationalisation des mines, vient d'informer le président de la Chambre qu'il désire interpeller le gouvernement sur « la politique économique et sociale qu'il compte suivre pour répondre aux aspirations de la démocratie française et pour porter à son plus complet développement la puissance productrice et économique de la France ».

M. JOUHAUX
secrétaire de la C. G. T.

UNE INTERPELLATION DE M. DAUDET

Paris, 11 mai. — M. Daudet a demandé à interpeller M. Millerand sur les mesures qu'il compte prendre pour mettre un terme aux attentats de la C. G. T. contre la nation.

Le Congrès des douanes vote un ordre du jour de sympathie pour les grévistes

Paris, 11 mai. — Le Congrès des douanes actives a adopté, à l'unanimité, un ordre du jour de sympathie pour les ouvriers grévistes.

EN PROVINCE

Au Havre, le personnel des tramways a repoussé la grève.

A Rouen, les ouvriers métallurgistes et du bâtiment ont voté la grève.

A Brest, la situation est stationnaire. La police a saisi de nombreux documents et papiers au domicile des militants syndicalistes de la région.

A Toulon, le comité inter-syndical a décidé de demander aux élus socialistes d'intervenir auprès du gouvernement pour qu'il n'applique pas aux 300 cheminots grévistes de l'arsenal maritime, les sévérités qui ont déjà commencé.

A LILLE

Deux « redresseurs du Nord » MM. Thys et Dumercq sont arrêtés à Lille

Ainsi que nous le disions hier, la C. G. T. avait délégué dans la région un certain nombre de ses émissaires chargés de « redresser » les « Bonchours du Nord » qui ne marchaient pas pour la grève. Pour cette besogne, les « redresseurs du Nord » se composaient utilement de circonstance, s'étaient coiffés d'un béret méridional.

Deux d'entre eux, François Thys et André Dumercq, venus de Paris en auto, avaient établi, à Dunkerque, leur quartier général. Ils avaient parlé, dimanche et lundi, à des meetings et à des réunions où ils avaient sollicité de leur mission, qui était de stimuler les grèves ordonnées par la C.G.T.

Mardi après-midi, Dumercq devait venir porter à Roubaix les ordres révolutionnaires. Mais, le matin, les deux hommes virent leur besogne interrompue par l'intervention du Parquet de Lille, qui lançait contre eux des mandats d'amener, mis à exécution par la police de sûreté.

C'est M. Gobert, juge d'instruction à Lille, qui communiqua au service de la sûreté les mandats d'amener qu'il avait été chargé de mettre à exécution.

M. Percy, commissaire de la sûreté de Lille, fut avisé vers 20 heures et chargé de procéder à l'arrestation des personnes incriminées.

ARRESTATION DE THYS

La nuit fut employée aux recherches.

Il fut facile de connaître que M. Thys, François-Richard, qui s'était fait remarquer ces jours derniers par sa propagande, logeait place des Reignaux, à l'Hôtel Danvers.

M. Percy et ses agents s'y rendirent vers 7 heures 30 du matin, mardi, et le rencontrèrent au moment où il descendait de sa chambre prendre, dans la salle du café, son petit déjeuner.

Immédiatement ils lui firent connaître leur qualité et le mandat dont ils étaient chargés.

M. Thys fut légèrement interloqué et parut hésiter.

Puis il fit contre mauvaise fortune bon cœur et suivit docilement le chef de la sûreté et ses agents.

Tous montèrent dans l'auto qui attendait à la porte et filèrent au palais de justice où ils arrivèrent vers huit heures.

Aucune arme ne fut trouvée sur Thys, mais on constata la présence d'une somme assez importante, près de 3.000 francs, en outre il était porteur d'une carte de circulation sur les chemins de fer à titre de délégué technique de la commission paritaire du personnel des chemins de fer.

Le délégué de la C. G. T. est un homme aux cheveux blancs. Il est âgé de 52 ans, mais il en paraît bien 60. Il est né à Lille en 1868 et s'y est marié en 1889.

Mais il a quitté Lille depuis 27 ans et travaille depuis 22 ans au chemin de fer du Nord comme chaudronnier, dans les ateliers de la Chapelle.

A 8 h. 45 arrivait M. Gobert, juge d'instruction, bientôt suivi, quelques instants après, de M. Lemaren-Hadour, procureur de la République.

Thys a déclaré ne vouloir parler que devant son défenseur.

Il a été ensuite conduit à la maison d'arrêt.

ARRESTATION DE DUMERCQ

Cependant, le service de la sûreté continuait ses recherches en ce qui concernait Dumercq, autre délégué de la C. G. T.

Ses investigations lui permirent de savoir qu'il avait passé la nuit à Roubaix, mais qu'il devait venir de bonne heure à Lille et de là se diriger vraisemblablement vers Hellemmes et Roubaix.

Les agents le virent vers neuf heures, déboucher, place de la Gare, dans un taxi parisien, puis s'engager dans la rue de Tournai. Ils manœuvrèrent de façon à forcer la voiture de Dumercq à s'arrêter.

Immédiatement, les agents de la sûreté abordèrent le délégué de la C. G. T. et l'invitèrent à monter dans leur auto, ce qu'il fit sans difficulté.

A 9 h. 25, Dumercq et sa suite arrivaient au palais de justice.

Là, il fut fouillé, comme son camarade Thys et déclara, au chef de la sûreté qui l'interrogeait à ce sujet, qu'il était porteur de son revolver.

Dumercq est un homme de haute taille, les épaules carrées et larges.

Il est coiffé, comme Thys, d'un petit béret bleu et porte un cache-nez et un gilet par-dessus.

Il a profil très caractéristique : le nez busqué, les lèvres assez épaisses, et il est complètement rasé. Il donne l'impression d'une santé remarquable.

Il est né le 10 juillet 1879, à Bordeaux, et exerce la profession de métallurgiste; il habite actuellement Paris, rue d'Aubervilliers.

Introduit vers dix heures dans le cabinet de M. Gobert, il refuse de parler, tout comme son camarade Thys.

Mais il a déclaré qu'il choisissait comme avocat M. Pierre Laval, du barreau de Paris, ancien député de la Seine.

Nous avons déjà mentionné que sur les chemins de fer les délégués de la C. G. T. avaient des cartes de circulation comme membres de la commission paritaire du personnel des chemins de fer ou à d'autres titres.

Pour leur tournée de propagande dans le Nord, ces messieurs avaient à leur disposition des auto-taxis parisiens : l'un portant le numéro 1.552 E-2, l'autre le numéro 560 E-2.

L'INCULPATION: ATTENTAT et COMPLOT CONTRE LA SURETE DE L'ETAT

Thys et Dumercq ont été écroués à la maison d'arrêt de Lille pour attentat et complot contre la sûreté de l'Etat.

CE QUE PRECHENT LES MILITANTS DE LA C. G. T.

Dans un « Appel aux travailleurs du Nord! » M. H. Boudoux, secrétaire de l'Union des Syndicats du Nord, écrit :

Il n'est plus aujourd'hui question de salaires illusoires, de salaires arrachés — à quel prix? — et toujours dévorant.

Salut à vous, travailleurs, sauveurs du monde! Demain d'hier, hommes libres de demain. C'est la lutte, la lutte finale qui commence.

Peut-on dire plus clairement que l'on veut faire nouvelle le peuple pour le chambardement, dont il sera la première victime, comme en Russie?

Nous sommes des gens calmes et nous voulons empêcher la misère de s'étendre dans notre pays.

Ainsi partait, à Hellemmes, le citoyen Thys, avant d'être arrêté. Quelqu'un a-t-il compris comment les grèves sans motif professionnel, faisant fi des questions de salaires, empêchaient la misère de s'étendre dans le pays? Bien des grévistes par force pensent que c'est tout le contraire.

LES TRAMWAYS DE LILLE-ROUBAIX-TOURCOING

Le personnel des Tramways des Compagnies de Roubaix-Tourcoing, Mongy et Lille et banlieu, a voté un ordre du jour déclarant l'arrêt du travail afin de faire triompher les buts de la C. G. T.

Les agents des tramways protestent contre l'emploi des femmes sur les voitures. Ils demandent une augmentation générale de la prime de vie chère basée sur les besoins nouveaux et correspondant à celle accordée dans l'industrie privée depuis janvier.

Ils ne reprendront le travail qu'après avoir obtenu satisfaction sur ces différentes revendications et sans qu'il n'y ait une victime.

L'état de la grève à Lille

LES TRAMWAYS FONCTIONNENT

Une grosse amélioration a été constatée dans le service des tramways de la Compagnie des tramways de Lille. Mardi, à 11 heures, 55 voitures sur 70 circulaient sur les différentes lignes, montées par les wattmen et receveurs, et non pas, comme on le disait, par des retraités.

Les tramways de la ligne 1 ne font le service que jusque Mons-en-Barœul. A l'extrémité du « Tape-Autour », de ce fait, Roubaix se trouve isolé, puisque la Compagnie Mongy a cessé tout trafic.

A LA COMPAGNIE MONGY

Arrêt complet du service

Les employés des tramways de la Compagnie Mongy, suivant l'ordre du jour voté dans la soirée de lundi, ne se sont point présentés au travail. Aucun service n'a fonctionné au cours de la matinée de mardi et le chômage était complet.

LES CHEMINOTS

Chômage aux ateliers d'Hellemmes

Mardi, 1.428 sur 1.616 ouvriers ne se sont pas présentés à l'heure de la rentrée du matin.

Dans les transports, grève presque générale, ainsi que dans la métallurgie et le bâtiment.

A ROUBAIX

La grève n'est que partielle

« On ne fait pas, pensent beaucoup d'ouvriers, une grève de solidarité pour des cheminots qui travaillent ».

A part l'absence totale des tramways, l'aspect de la ville n'était pas modifié mardi matin. Il est vrai que l'ordre de grève lancé par la C. G. T. n'intéressait que quelques corporations de notre ville et surtout que cet ordre n'était que partiellement suivi.

LA SITUATION DANS LA MATINÉE

En effet, on comptait à Roubaix, dans le bâtiment, 1.600 chômeurs sur 2.000 ouvriers; dans la métallurgie, 2.100 sur 2.500; dans les transport 200 sur 450.

A en juger par ces chiffres, l'ordre de grève fut accueilli froidement par les ouvriers qui commencent à comprendre où veulent les pousser les dirigeants de la C. G. T. et qui, après les dures privations de l'occupation, veulent, par le travail, se créer un peu du bien-être perdu.

Mardi, beaucoup ont hésité et malgré eux ont cessé le travail. Nous ne doutons pas qu'aujourd'hui le nombre des chômeurs ne soit plus restreint encore, car l'exemple est contagieux et les hésitants se rangeront du côté du bon sens.

DANS LES GARES

Rien d'anormal à la gare principale : toutes les équipes sont à leur travail. Dans la cour Ouest, le nombre des voitures de charbonniers est approximativement le même que celui des jours ordinaires.

Seuls les charbonniers sont rares, pour la bonne raison qu'il n'est pas arrivé de charbon. Ceux d'entre eux qui travaillent sont occupés au chargé ou au déchargement des bois de chauffage.

A la gare annexe, l'animation est moins grande, une certaine partie des charbonniers chômant. Malgré cela, on remarque un bon nombre de camions, de tombereaux qui viennent faire le chargement de charbon afin de le transporter dans les usines auxquelles il est destiné.

En prévision d'incidents, la police a été renforcée. C'était une prudente mesure, mais fort heureusement le plus grand calme a toujours régné.

L'APRÈS-MIDI

LE « REDRESSEUR DU NORD », QUI DEVAIT EN ÊTRE LE PRINCIPAL ORATEUR, A ÉTÉ ARRÊTÉ A LILLE

A 14 heures, la Bourse du Travail de Roubaix organisait une grande réunion publique pour tous les grévistes du bâtiment, de la métallurgie, des transports, des tramways, de la bonneterie, dans la salle du Cinéma de l'Alcazar, rue de Tourcoing.

Dans la salle toute remplie de fumée de tabac, se pressaient environ 700 hommes. Dans la rue, une centaine de grévistes préféraient attendre la fin de la réunion en respirant l'air pur et en profitant du beau soleil.

Ouvrant la séance, M. Dhondt, secrétaire de la métallurgie, annonce que le citoyen Dumercq, délégué de la C. G. T., qui devait faire une conférence, a été arrêté dans la matinée à Lille. Cette nouvelle ne provoque dans l'assistance aucun mouvement.

Parlant ensuite du mouvement déclanché, M. Dhondt prêche le calme et recommande de ne faire aucune pression, aucune violence sur ceux qui travaillent. « Donnez-nous simplement leurs noms, dit-il en substance, nous verrons quelle mesure nous devrons prendre. »

La parole est ensuite donnée à M. Decorsière, délégué de la Fédération des Métallurgistes, qui, après avoir rappelé le but de la C. G. T., donne diverses explications sur son organisation et sur le mouvement actuel, « déclanché, dit-il, sur les instances de la Fédération des Cheminots qui a jugé l'heure venue pour opérer », non pas la révolution contre le prétendent certains, mais une simple réforme sociale ».

L'orateur termine en réclamant le plus grand calme et la ténacité dans le mouvement.

Les assistants se dispersent ensuite sans incidents.

Une réunion, rue de Tourcoing

LA GRÈVE S'ÉTENDRAIT ?

L'ordre de grève ayant été donné dans la matinée de mardi par la C. G. T. aux électriciens de Paris, quelques ouvriers rentbaliens de cette corporation se sont présentés durant l'après-midi, à la Bourse du Travail, où il leur fut dit « une bien que n'ayant pas encore reçu directement l'ordre de grève, on pouvait le considérer comme formel puisque les journaux l'annoncent. »

A WASQUEHAL

Une trentaine d'ouvriers du bâtiment, précédemment à la Reconstitution, se sont mis en grève. Aucune défection à l'usine de l'Energie Electrique.

A WATTRELOS

Les 150 ouvriers de l'atelier de construction de M. Hanstaete, ont cessé le travail mardi matin; à l'usine des produits chimiques de M. Kuhlmann, 20 mécaniciens sont également en grève.

Dans les divers établissements du bâtiment, le nombre des grévistes est de 279.

A LANNOY

Par suite de l'ordre de la C. G. T., 18 ouvriers de la chaudronnerie Dupont ont quitté le travail mardi après-midi.

A LEERS

Les employés et ouvriers des tramways Mongy, du dépôt de Leers, au nombre de 110, n'ont pas repris le travail mardi matin.

A TOURCOING

LE MOUVEMENT GREVISTE

3.000 chômeurs

L'ordre de la C. G. T. a déclenché la grève dans les corporations de la métallurgie, du bâtiment et des transports, où l'on compte environ 3.000 chômeurs sur un ensemble de 4.500 travailleurs.

Le chiffre des grévistes se décompose comme suit : métallurgie, 1.200; bâtiment, 1.500; transports, 150 environ.

Les cheminots, jusqu'ici n'ont pas suivi le mouvement.

Une réunion a été tenue mardi matin, à dix heures et demie, à la Maison du Peuple, rue de la Cité, pour les ouvriers en grève de toutes les corporations. Tour à tour, MM. Delbel, secrétaire de la Bourse du Travail, et Léon Devosière, secrétaire de la métallurgie, ont exposé le but de la grève qui tend, on l'a dit, à la nationalisation des chemins de fer.

A HALLUIN. — 826 grévistes

Ainsi que nous le faisions pressentir, la grève ordonnée par la C. G. T. a sévi mardi matin à Halluin, dans les corporations visées.

Dans la matinée, les défections étaient déjà nombreuses dans les ateliers; dans l'après-midi, le mouvement s'est accentué et le chômage est important.

On signale les chiffres suivants : Sur 900 ouvriers occupés, on estime qu'il y a environ 700 grévistes dans la corporation du bâtiment; 100 dans celle de la métallurgie et 20 dans les transports et chez les cheminots.

L'aspect de la ville est des plus calmes et jusqu'ici il ne nous a été signalé aucun incident.

Dans l'après-midi, à trois heures, les grévistes ont tenu une réunion à la Bourse du Travail, rue Saint-André.

Une grève chez les coquetiers

Les ouvriers de la fabrique de coquetiers de M. Cornque, rue de Lille, à Halluin, au nombre de 35, dont 3 hommes seulement, se sont mis en grève hier matin, réclamant une augmentation de salaire.

A RONCQ

La grève s'est également déclarée à Roncq où les grévistes sont au nombre de 84. Le chômage est complet.

A QUESNOY-SUR-DEULE

Les ouvriers de MM. Jonequas frères, entrepreneurs, ne se sont pas présentés au travail mardi matin.

A COMINES

Tous les ouvriers du bâtiment ont arrêté le travail mardi matin.

DERNIÈRE HEURE

Les Grèves

Une déclaration de la C. G. T.

Pourquoi elle revendique la nationalisation

Paris, 11 mai. — Dans son communiqué quotidien, la C. G. T. déclare qu'elle revendique la nationalisation pour faire cesser la gabegie et éviter la catastrophe vers laquelle nous courons.

La C. G. T. fait appel au calme et demande aux travailleurs de persévérer dans leur attitude.

LA SITUATION

Paris, 11 mai. — **Dans les chemins de fer.** — Situation stationnaire sur le P.-L.-M. et le P.-O. Bons changement sur le Nord. Beaucoup meilleur sur l'Etat, l'Est et le Midi.

Dans l'ensemble des réseaux, la statistique donne pour la première journée de grève 109.715 wagons de marchandises chargés au lieu de 245.000, trafic normal.

Dans les transports. — Sur le Métropolitain, il y a eu quelques défections mardi matin. La Compagnie assure néanmoins le service au complet avec son personnel seul. Dans le Nord-Sud, le service est normal.

Dans les ports. — A Boulogne, les dockers reprennent le travail en majorité. Au Havre, on signale une légère amélioration. A Bordeaux, situation inchangée, de même à Arcachon, Bayonne et Libourne. Dans les autres ports, état stationnaire également.

Dans les mines, légère aggravation. Dans le Pas-de-Calais, il y a 40 0/0 de travailleurs. Ailleurs, la proportion est plutôt moindre.

ORDRE DE GREVE DU SYNDICAT DES INDUSTRIES ELECTRIQUES A PARIS

Paris, 11 mai. — Le syndicat des industries électriques avise les ouvriers de toutes les sections qu'ils doivent cesser le travail à partir de mercredi 12 mai, au plus tard.

UN CERTAIN NOMBRE DE GREVISTES CONDAMNES A PARIS

Paris, 11 mai. — Un certain nombre de grévistes poursuivis devant les 10e et 11e chambres correctionnelles pour entraves à la liberté du travail et outrages, ont été condamnés à des peines allant de 8 à 18 mois de prison.

L'ARRESTATION DU SECRETAIRE DES CHEMINOTS DU P.-L.-M.

Paris, 11 mai. — M. Chavrot, secrétaire du syndicat des cheminots du P.-L.-M. a été arrêté mardi après-midi.

NOUVELLES ARRESTATIONS A PARIS

Paris, 11 mai. — Les nommés Vergne, Sabatier et Carpentier, employés au Métropolitain, ont été arrêtés mardi matin, pour entraves à la liberté du travail.

Un chauffeur du P.-L.-M. a été également arrêté pour le même motif.

COUPS DE REVOLVER SUR UN TRAIN PRES DE TOURS

Tours, 11 mai. — Des coups de revolver ont été tirés, la nuit dernière, sur le mécanicien d'un train, aux abords de la gare de Tours.

A LILLE

Un meeting, boulevard des Ecoles

Un meeting s'est tenu à Lille, en plein air, à 2 heures de l'après-midi, sur le boulevard des Ecoles. Plusieurs milliers de grévistes y assistaient.

M. Gérard, du Syndicat du Bâtiment, fit appel à la discipline de tous. MM. Lobert et Boudoux, conseillers municipaux, se sont élevés contre la situation dans laquelle se débat actuellement le Gouvernement, « incapable, ont-ils dit, de faire fonctionner les transports »; seule, à leurs yeux, la nationalisation peut porter remède à ce malaise.

LE BASSIN MINIER

Dans la région de Lens, la situation est la même que lundi. Les ouvriers occupés au débitement de Lens et de Liévin, et des compagnies environnantes, ont cessé le travail.

Dans les mines du Pas-de-Calais, la situation ne s'est pas améliorée, mardi matin. La liberté du travail n'est pas protégée.

Un nouvel organisme est installé

Le Conseil supérieur des matériaux, de la main-d'œuvre et des transports des R. L.

Paris, 11 mai. — Institué par décret, le Conseil supérieur des matériaux, de la main-d'œuvre et des transports, s'est réuni mardi matin, au Ministère des Régions Libérées. M. Ogier a procédé à son installation et prononcé une allocution de bienvenue. Le Conseil a fixé sa méthode de travail.

Les questions urgentes qui figurent à l'ordre du jour, ont été, par catégories, renvoyées à l'étude des spécialistes compétents qui composent l'organisme nouveau.

La réduction des troupes allemandes dans le bassin de la Ruhr

Berlin, 11 mai. — La note allemande, faisant part de la réduction du nombre des troupes dans le bassin de la Ruhr, a été remise, lundi, par la Commission militaire allemande au général Nollet, chef de la mission militaire française à Berlin. Le chiffre auquel ces effectifs ont été réduits est officiellement donné ainsi : 19 bataillons, 9 escadrons et 2 batteries.

La demande allemande au Gouvernement français d'évacuer les villes nouvellement occupées, maintenant que les effectifs ont été réduits dans la Ruhr, se fera par voie diplomatique, par les soins du Ministre des Affaires étrangères.

Paris, 11 mai. — Le gouvernement allemand ayant fait connaître officiellement, aux gouvernements alliés, qu'il avait ramené le chiffre de ses troupes dans le bassin de la Ruhr, aux effectifs normaux prévus par les accords passés avec les Alliés, le général Nollet a fait procéder à une vérification sur place.

Ainsi, dès que les résultats en seront connus et s'ils sont d'accord avec les affirmations officielles allemandes, pour constater que la réduction annoncée a bien été effectuée dans les proportions prévues, les troupes françaises et belges évacueront Francfort, Darmstadt et les autres villes occupées sur la rive droite du Rhin.

LA REDDITION DE MAUBEUGE

LE MARECHAL JOFFRE ENTENDU

Paris, 11 mai. — La 17e audience est ouverte à 14 h. L'annonce de la venue du maréchal Joffre avait attiré dans la salle une foule considérable. Il ressort des explications fournies par le maréchal que la place de Maubeuge devait résister un certain temps. La résistance de la place a dégagé son armée en retenant à Maubeuge un appoint important d'artillerie lourde et de campagne et de nombreuses divisions.

Après le témoignage du général Belin, major-général des armées du Nord, et quelques dépositions secondaires, l'audience est levée à 18 h. 20.